

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Monsieur BLANC, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame KREUTER CHADENAS, Madame BOULIN-BARDET, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FABRE à Daniel GUEUR
Madame SONNERY à Monsieur BLANC
Madame PARIS à Madame FALCON
Monsieur TENAND à Monsieur RIGAUD

Le quorum est atteint.

Madame Florence JACQUET FRANCILLON est désignée secrétaire de séance.

2026.07.07 EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION

(Rapporteur : Daniel GUEUR)
Nomenclature : 6.1.3 – Autres actes

Les problématiques de sécurité de la Commune évolue. Afin de garantir la tranquillité publique, la Commune mise sur la prévention et le développement de la sécurité.

La prévention est au centre de la stratégie municipale, notamment grâce au financement des éducateurs de prévention, des médiateurs sociaux, des chantiers éducatifs ou du partenariat avec les établissements scolaires notamment en prévention du décrochage scolaire.

Concernant la sécurité urbaine, la Ville dispose de caméras de vidéoprotection. Les élus du territoire ont décidé de mettre en œuvre un ambitieux maillage de 85 caméras de vidéoprotection, en lien étroit avec les forces de Gendarmerie, afin de couvrir un périmètre vaste et assurer une efficacité accrue.

Le déploiement regroupe les communes d'Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Château-Gaillard, Douvres, Bettant, Saint-Maurice-de-Rémens et Saint-Rambert-en-Bugey. La volonté d'aborder les notions de sécurité à l'échelle du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et du bassin de vie apparaît être la meilleure façon d'obtenir un système efficace et complet, notamment en matière de cambriolages et de trafics. Les différentes entrées et sorties du territoire, des communes et les axes majeurs sont ainsi couverts.

La ville d'Ambérieu-en-Bugey a déployé 33 caméras sur la période 2021 - 2024. Ce dispositif se compose de caméras permettant de lire les plaques d'immatriculation et des caméras d'ambiance afin de retrouver les auteurs de faits et de disposer, le cas échéant d'éléments de contexte.

La Gendarmerie Nationale a un accès direct et privilégié aux caméras des communes avec un logiciel performant d'analyse et de recherche des auteurs des faits.

De nombreuses enquêtes ont pu être résolues grâce à l'utilisation des caméras. De plus, les gendarmes peuvent adapter leur réponse en fonction des faits constatés, permettant une meilleure efficacité.

Néanmoins, après échange avec la Gendarmerie, il apparaît que certains points du territoire ne sont pas couverts et peuvent ainsi représenter des failles dans le maillage mis en place.

Aussi, en concertation avec les services de l'État, une prochaine phase de déploiement est en cours d'étude pour rajouter 11 nouvelles caméras.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Monsieur Maire à déposer tous les dossiers de demandes de subventions nécessaires auprès de l'État, de la Région et du Département concernant la démarche de vidéoprotection.

La Commission Municipale **Services Ressources**, lors de sa séance en date du **15 septembre 2026** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **par 26 voix pour et 7 abstentions (Groupe Ambérieu c'est vous)**, DÉCIDE :

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives relatives à la vidéoprotection auprès de la Préfecture de l'Ain ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer tous les dossiers de demandes de subventions nécessaires auprès de l'État, de la Région et du Département concernant la vidéoprotection.

Fait et adopté en séance le 5 jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 25 SEP. 2026

Pour le Maire empêché,
Monsieur Daniel GUEUR,
1^{er} adjoint au maire d'Ambérieu-en-Bugey



Madame Florence JACQUET FRANCILLON
Secrétaire de séance

